



**COMPTE RENDU  
du Comité Syndical  
du 10 Décembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 10 Décembre à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Jacques BENARD, Jean-Luc OHIER (Suppléant EPSM), Joseph BOIVENT, Jean RONSIN, Philippe BONNIN, Luc MANGELINCK, Madame Valérie FAUCHEUX

Pouvoir : de M. NADESAN à Mme FAUCHEUX, de M. LEFEUVRE à M. FAUVEL, de M. SIELLER à M. LETOURNEL

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Sandrine ROL et Evelyne PANNETIER, Messieurs Yannick NADESAN, Marc HERVE, Nicolas BELLOIR, Joël SIELLER et André LEFEUVRE

Assistaient également : Monsieur Jean-Jacques LEON Comptable public, Madame Véronique PERRATON SMG35 et MM. DECONCHY et TROUSLARD du SMG35

**Secrétaire de séance : Monsieur Jean RONSIN**

**Nombre de Membres du Comité présents : 9**

**Nombre de Membres du Comité votants : 12**

Date de la convocation : le 03 Décembre 2019

**ORDRE DU JOUR**

**Le Mardi 10 Décembre 2019 à 14h30  
2d, allée Jacques FRIMOT 35 000 RENNES**

L'ordre du jour est le suivant :

- N°1. Approbation du compte rendu du comité du 15 octobre 2019
- N°2. Désignation d'un secrétaire de séance
- N°3. Délégations du Président et du bureau
- N°4. Débat d'Orientation Budgétaire
- N°5. Evolution gouvernance SMG : modification des statuts
- N°6. Convention remontée surtaxe
- N°7. Revalorisation ticket restaurant
- N°8. Convention VendéeEau pour le CGLE
- N°9. Recrutement
- N°10. Financement PSE
- N°11. Critères fonds renouvellement
- N°12. Questions diverses

Il est 14h52

Envoyé en préfecture le 12/03/2020  
Reçu en préfecture le 12/03/2020  
Affiché le  
ID : 035-253502801-20200303-20\_03\_01-DE

### N°19/12/01 Approbation du compte rendu du comité du 15 octobre 2019

Le compte rendu du 15 octobre est validé à l'unanimité des suffrages exprimés et une abstention.

### N°19/12/02 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Jean RONSIN est désigné comme secrétaire de séance.

### N°19/10/03 Délégations du Président et du bureau

Dans le cadre de ses délégations, le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 15 octobre au 10 Décembre 2019 :

#### Financement SMP

Avenant n°4 usine Pont Juhel (SMPBC) : cet avenant est en négatif (prise en compte des lignes 2, 5, 8 et 9 : -27 739 € \*0,3. A noter qu'un montant supplémentaire de 36 236 € \*0,3 sera déduit car la station d'alerte sera réalisée hors marché.

#### Marchés et conventions

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC)
15/10/2019	Mémoire en défense SMG/Eau et Rivières	Cabinet Coudray	2 346€
15/10/2019	Recours contre l'autorisation environnementale	Cabinet Coudray	3 174€
15/10/2019	Communication Cahiers d'administration	Office de Publications Administratives et Sociales	3 840€
21/11/2019	Bouquet services numériques	Megalis	960€
04/11/2019	Observatoire	Autrement	3 504€
25/11/2019	Complément marché juridique	Cabinet Coudray	1 800€

#### Personnel :

Date	Type de contrat
20/11/2019	Prolongation du mi-temps thérapeutique d'un agent

### Les membres du comité prennent acte de ces décisions

#### N°19/12/04 Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur Trouslard présente les grandes lignes de l'année 2019. Il explique que les marchés prévus en 2019 ont été signés en fin d'année, ce qui implique que certaines dépenses seront reportées en 2020. Ainsi les marchés visés sont l'étude juridique, le diagnostic des ouvrages souterrains, l'outil de Gestion des ressources et le projet avec le BRGM : ICARE.

Il explique que les charges du personnel sont stables, cependant il signale que SMG a encaissé un montant important de la Sofaxis en raison des congés d'absences prolongées qui ont impliqué un fonctionnement dégradé pour les RPQS (pas de synthèse) et en communication.

Dépenses : Monsieur Trouslard précise que 9/10 des paiements effectués aux SMP sont des participations aux remboursements d'emprunt.

Les perspectives pour 2020 sont :

- Réflexions sur les changements climatiques
- Campagne sur les économies d'eaux : à voir appel à projet de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
- Etudes à mener avec les autres SDAEP

- Les investissements prévus pour les années à venir sont
  - o SMPBC : usine de Fougères travaux prévus courant 2022
  - o CEBR : Usine de Rophémel, Usine de Villejean (Boues + Cuves), Groupe électrogène aux Gallets (financé ?)
  - o EPSM : Usine de Beaufort travaux 2023, Réservoir Blanche Roche, et nouvelle ressource prélèvement sur la Rance (étude en cours, à bien coordonner avec le 22, notamment Dinan agglomération)
  - o Ouest35 rien pour 2020
  - o Secteur du SPIR sécurisation de ST AUBIN
  - o SMG : AVA

Le montant total de ces travaux représente + 38 M € d'investissement sur 5 ans par rapport au schéma !

Le bilan entre les recettes et les dépenses se tend mais le montant de la surtaxe permet de financer l'ensemble des travaux en raison de l'évolution de la consommation d'eau qui augmente les recettes du SMG.

Cependant cette augmentation interroge les élus sur le bilan besoins/ressources. Monsieur Fauvel indique que les besoins ne cessent d'augmenter, qu'ils frôlent les prévisions 2030. Madame Faucheux s'interroge sur le volume annoncé de +2,5%/an pour la CEBR. Monsieur Fauvel précise que cette augmentation est constatée sur l'ensemble du territoire. Monsieur Letournel rappelle également que le département a subi une forte hausse de la population ces dernières années.

Monsieur FAUVEL indique que les services de l'Etat obligent les industriels à s'interroger sur leurs consommations d'eau avant de pouvoir s'implanter ou de se développer sur un secteur.

Monsieur Letournel et Madame Faucheux s'interrogent sur le comportement des usagers lors des gros pics de chaleur. Ils confirment que les piscines individuelles commencent à poser question.

**Le comité prend acte que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu.**

#### **N°19/12/05 Evolution gouvernance SMG : modification des statuts**

Monsieur Trouslard explique que les dernières évolutions liées à la loi NOTRe créent une situation inédite : des territoires ne vont plus être inclus dans un SMP et donc dans le SMG au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Les 4 collectivités concernées sont : le SIEFT, CC Val d'Ille Aubigné, CCMontauban et CCBretagne Romantique.

Monsieur Fauvel indique que l'ensemble des membres du bureau s'est prononcé pour le maintien de la spécificité du SMG, à savoir la solidarité départementale. Monsieur Letournel rappelle que l'ensemble du département bénéficie de la sécurisation financée par le SMG. Monsieur Ronsin informe les membres du Comité que la CC de Montauban n'a rien contre le SMG. Monsieur Trouslard signale que le Val d'Ille va intégrer la CEBR, la CCBretagne Romantique devrait intégrer l'EPSM.

Monsieur Trouslard explique que le cabinet Coudray qui accompagne le SMG dans le domaine juridique propose pour faciliter l'adhésion aux nouvelles collectivités de modifier les statuts.

Suite aux différents points de vue exprimés et dans un souci d'être le plus représentatif possible, la proposition retenue est : « Les modifications statutaires sont décidées à la majorité des deux tiers des membres qui composent le comité syndical ».

Les membres du comité adoptent à **l'unanimité** la nouvelle rédaction de l'article 8 des statuts du SMGEau35

**N°19/12/06 Convention remontée surtaxe**

Monsieur Trouslard explique que comme dans la délibération sur la gouvernance, 4 territoires ne feront plus partie du SMG au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Dans l'optique de continuer à percevoir la surtaxe, une convention bipartite doit être proposée. Elle devra être signée entre le SMG et chaque collectivité non adhérente afin de permettre la remontée de la surtaxe, en attendant leur adhésion éventuelle.

Madame Faucheux aimerait que le courrier accompagnant le projet de convention précise bien les avantages d'adhérer au SMG, comme la sécurisation sur l'ensemble du département, les aides apportées sur les périmètres de protections des captages, le financement partiel des antennes secondaires...

**Les élus valident à l'unanimité la convention proposée.**

**N°19/12/07 Revalorisation ticket restaurant**

Il est proposé au comité d'augmenter la valeur faciale des tickets restaurant à 8,50€. La répartition resterait inchangée soit :

- 40 % à charge de l'agent (soit 3,4€)
- 60 % à charge du syndicat (soit 5,10€)
- Cette nouvelle valeur serait applicable à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec une application au 1 janvier 2020**

**N°19/12/08 Convention VendéeEau pour le CGLE**

Monsieur Trouslard rappelle que comme chaque année depuis 7 ans, le SMG35 participe aux carrefours de l'eau avec les autres syndicats départementaux du grand ouest. Il signale que pour 2020, le syndicat « VendéeEau » est en charge de l'organisation. Cependant une convention détaillée fixant les modalités de remboursement dues par chacun doit être signée. Cette année le montant par SDAEP sera d'environ 2500 €TTC. Les frais communs envisagés comprennent (la location d'un stand équipé, une base de « frais de bouche » (verres, serviettes, boissons) ; repas des présidents et des impressions communes aux syndicats (panneaux, plaquettes, kakémono,...).

**Cette décision est adoptée à l'unanimité.**

**N°19/12/09 Recrutement**

Monsieur Trouslard explique que l'agent en charge des procédures PPC, a souhaité poursuivre sa carrière à la Région, son départ est prévu au 31/12/2019. Face à cette situation, le SMG a lancé la procédure de recrutement pour son remplacement. Cet emploi à temps plein pourra être occupé par un agent B+ ou A, titulaire ou non. L'objectif étant de choisir l'agent d'ici la fin de l'année 2019 pour qu'il y ait le moins de temps vacant possible. Les membres du comité sont sollicités afin de donner l'autorisation au président de procéder aux différentes formalités liées à ce recrutement et notamment au choix de la personne.

**Les membres du comité adoptent à l'unanimité cette décision**

**N°19/12/10 Intervention SMG35 - Paiements pour Services Environnementaux**

Monsieur Deconchy indique que l'Agence de l'Eau a demandé à rencontrer le SMG35 pour présenter le projet du dispositif de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) et l'appel à initiatives lié à son expérimentation. Ce dispositif vise à rémunérer des agriculteurs sur la base de leurs pratiques favorables à l'environnement sur des territoires à forts enjeux, sur la base de critères proposés par des collectivités locales.

Au vu des délais très courts, le comité doit se prononcer sur la part à Projets. Monsieur Deconchy indique que l'aide pourrait être appliquée aux aires d'alimentation des captages souterrains. Monsieur Bénard s'interroge sur le choix de ce territoire. Monsieur Mangelinck se questionne sur la lisibilité vis-à-vis des Bassins Versants.

Monsieur Fauvel indique qu'il s'agit dans un premier temps d'une lettre d'intention. Les élus décident de candidater à cet appel à projet et de choisir les aires d'alimentation des captages AEP souterrains prioritaires d'Ille-et-Vilaine.

### **Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité**

#### **N°19/12/11 Cadeau SMG pour départ d'un agent**

Monsieur Trouslard explique que pour la première fois dans l'histoire du service, un agent titulaire va bientôt muter dans une autre collectivité. Afin de le remercier des services rendus, il paraît opportun de lui offrir un cadeau de départ. Pour faciliter les démarches liées à cette dépense, il est nécessaire de l'inscrire dans une délibération, de fixer un montant maximum à 500 € et d'autoriser le Président à signer tout document découlant de cette décision.

### **Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité**

#### **N°19/12/12 Questions diverses**

##### **Critères fonds renouvellement**

A la demande de certains élus, Monsieur Trouslard rappelle les critères validés pour bénéficier du fond de renouvellement à savoir :

Création du fonds de renouvellement des réseaux AEP pour aider les collectivités les plus fragiles financièrement pour stabiliser, voire réduire, les pertes d'eau au niveau de leur réseau, avec les objectifs suivants :

- Mettre en œuvre une gestion patrimoniale équitable sur le département
- Amorcer une harmonisation du prix de l'eau

Dans un premier temps, il était proposé d'alimenter ce fonds par un prélèvement de 2 cents d'€ sur l'ensemble des consommations départementales à compter de 2019, ce qui n'a pas eu lieu.

Les hypothèses retenues étaient :

- Apporter une aide à partir de 2020 aux nouveaux services AEP issus de l'application de la loi NOTRe, le SMG n'intervenant qu'auprès des Syndicats Mixtes de Production
- Appliquer un taux moyen de renouvellement proche de 1,25% qui correspond à un renouvellement sur 80 années.
- Avoir un prix de l'eau compris dans la fourchette de +/- 10% autour du prix moyen départemental

Pour assurer une aide efficace et investir au bon endroit, au bon moment, l'aide du SMG35 serait apportée sous les conditions suivantes :

- Une bonne connaissance des caractéristiques de son réseau (Indicateur RPQS)
- Mis en place des outils pour réduire les fuites d'eau (La sectorisation du réseau faciliter la recherche et la réparation de fuites, la modélisation du réseau pour réduire les flux de fuite)
- Une étude patrimoniale multifactorielle détaillée qui indique les secteurs à renouveler en priorité.

La notation pour déterminer les secteurs prioritaires prendrait

2 techniques : le Rendement RPQS et l'importance du pic de renouvellement ;  
4 financiers : le Prix de l'eau TTC base 120 m<sup>3</sup>, la capacité de désendettement, la capacité d'autofinancement/valeur du patrimoine et l'excédent budgétaire cumulé/valeur du patrimoine.

Madame Faucheu rappelle que cette aide permettrait aux territoires ruraux d'améliorer leur rendement.

**Prochain bureau : mardi 11 février 2020 à 14h30**

**Prochain comité : mardi 3 mars 2020 à 10h00**

**La séance est levée à 17h00**

The image shows several handwritten signatures and initials in black and blue ink. One signature is clearly legible as 'JBICE' with a checkmark. Other signatures are more stylized and difficult to decipher. There are also some horizontal lines and scribbles scattered across the page.